

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL  
DE PERFORMANCE DE VOTRE  
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,  
DE CAPITALISATION OU DE  
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE**

## **PORPHYRE JANVIER 2025**

### **Communication à caractère promotionnel**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 15 janvier 2025.

**Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.**

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) au 31 décembre 2024 pouvant être clôturée sans préavis.

**L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**Code ISIN : FR001400R7R3**

**7,50%<sup>(1)</sup>**  
**BRUTS PAR AN GARANTIS<sup>(2)</sup>**



UNE MARQUE  Groupama

(1), (2) Merci de vous référer aux renvois présents au verso de ce document.

# PORPHYRE JANVIER 2025

→ **PORPHYRE JANVIER 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 7,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée, de l'année 1 à 7, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial<sup>(1)(2)</sup> si l'indice iEdge Euro EW Price Return (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle<sup>(3)</sup>.**

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans<sup>(4)</sup> :

- **Un gain de 7,50 % brut<sup>(1)(2)</sup>** par année écoulée si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
- **Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup>** si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial.
- **Si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice excède 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur subit une perte en capital, potentiellement totale, équivalente à celle qu'il aurait supportée s'il avait investi directement dans l'Indice.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

## + AVANTAGES

- **Un gain de 7,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale :**
  - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(3)</sup> de l'année 1 à 7 ;
  - ou, si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale<sup>(3)</sup> en année 8 ;
  - si les conditions de versement du gain de 7,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup>** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(3)</sup> de l'année 1 à 7.
- **Un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(4)</sup>** dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

## - INCONVÉNIENTS

- **Du fait du plafonnement des gains à 7,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée**, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse de l'Indice.
- **Le rendement de PORPHYRE JANVIER 2025 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de - 40 % et de - 20 %.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - en cas de sortie anticipée<sup>(4)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup> ;
  - à l'échéance finale<sup>(4)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

**Risque de marché :** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

<sup>(1)</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 15 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour le plan d'épargne retraite) et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

<sup>(2)</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>(3)</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2026 ; 8 janvier 2027 ; 7 janvier 2028 ; 8 janvier 2029 ; 8 janvier 2030 ; 8 janvier 2031 ; 8 janvier 2032 et la date d'observation finale est le 7 janvier 2033.

<sup>(4)</sup> La date d'échéance finale est le 14 février 2033.

<sup>(5)</sup> La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 15 janvier 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

<sup>(6)</sup> L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 14 février 2033 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

### Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

### Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) - RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1509-052024 - Crédit photo : Stock.adobe.com®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Édition : Janvier 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.



UNE MARQUE Groupama